

# Commission des finances et de l'audit

## Séance du 9 mars 2023

Décision CFA n° 2023-02

### Confection et fourniture d'effets d'habillement et d'accessoires pour le « Groupement Environnement Habillement »

La Commission des finances et de l'audit de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Office français de la biodiversité et en particulier son article L.131-11-1 relatif à la constitution de commissions spécialisées au sein du Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-31, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité et en particulier ses articles R.131-28-5 relatif aux attributions des commissions spécialisées, R.131-28-6 relatifs aux attributions pouvant être déléguée au directeur général par le Conseil d'administration ; R.131-28-7 et R.131-28-9 relatif aux conditions d'exécution des délibérations ; R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ; R.131-31 relatif aux compétences du commissaire du gouvernement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2022-28 du Conseil d'administration du 30 novembre 2022 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des finances et de l'audit » ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2022-26 du Conseil d'administration du 30 novembre 2022 portant délégations de pouvoir au Directeur général ;
- ▶ **Vu** la décision n° 2020-DG-21 du 28 avril 2020 portant composition et fonctionnement de la commission consultative des marchés publics (CCMP) de l'OFB ;
- ▶ **Vu** le rapport de présentation et d'attribution présenté à la séance de la CCMP du 7 février 2023, et signé par le Directeur des Finances,
- ▶ **Vu** l'avis favorable de la commission consultative des marchés publics de l'OFB lors de la séance du 7 février 2023 ;

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1:**

La Commission des Finances et de l'Audit approuve la conclusion par l'OFB du marché n° 2022-06 relatif à la « Confection et fourniture d'effets d'habillement et d'accessoires pour le Groupement Environnement Habillement » avec les attributaires et pour les montants suivants :

N° Lot	Désignation	Montants maximums € HT (reconductions éventuelles incluses)	Attribution
1	Bandeau polaire	31 250	FINANCIERE B'LAO
5	Cagoule	40 000	DAMART
6	Tour de cou polaire	30 000	DAMART
7	Calot	175 000	SOFAC
9	Ceinture cuir	75 000	ISA France
10	Ceinture toile	30 000	L'ASCENSEUR
16	Cravate noire	50 000	L'ASCENSEUR
17	Pince à cravate	33 750	ETS CHOLET
18	Ensemble ciré	406 250	ISA France
19	Gants chauds hiver	181 250	SANINO
20	Gants légers	165 000	GEORGES MORAND
21	Pantalon administratif	325 000	CEPOVETT
22	Pantalon de terrain été	450 000	CEPOVETT
23	Pantalon de terrain hiver	885 000	FRANCITAL
24	Pantalon fuseau inter-saison	195 000	FRANCITAL
25	Pantalon inter-saison	281 250	FRANCITAL
27	Short	112 500	FRANCITAL
28	Polo manches courtes	300 000	EMINENCE
29	Polo manches longues	165 000	EUROPA KIMACHE
30	Polo technique manches longues col zippé	525 000	EUROPA KIMACHE
32	Pull administratif	142 500	EUROPA KIMACHE
33	Pull de terrain	270 000	EMINENCE
34	Tee-shirt technique manches longues	150 000	FRANCITAL
35	Sous-vêtement haut et bas thermique	281 250	DAMART
36	Sur-pantalon léger	245 000	CHATARD
37	Tee-shirt coton	150 000	EUROPA KIMACHE
38	Tee-shirt technique	200 000	SWEAT France
39	Doudoune	700 000	CODUPAL
40	Gilet duvet sans manche	540 000	FRANCITAL
41	Parka	610 000	CHATARD
42	Veste inter-saison	225 000	CEPOVETT
43	Veste de terrain chaude	225 000	CHATARD
44	Veste technique légère	415 000	CEPOVETT

Montant maximum HT tous lots confondus attribués	8 610 000 € HT
--	----------------

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur général par intérim de l'OFB est autorisé à signer puis notifier le marché visé.

Le Directeur général délégué aux ressources,  
chargé du secrétariat de la Commission  
des finances et de l'audit



Denis CHARISSOUX

La Présidente  
de la Commission des finances et de l'audit,



Régine TOUFFAIT